



**Extrait du registre des délibérations
Réunion du 18 octobre 2016**

L'an deux mille seize, le dix-huit octobre à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 21 septembre 2016.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

Était absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

N° 2016-16

OBJET : CONVENTION CAVF / LE GUEULARD PLUS RELATIVE AU PARTAGE DES DEPENSES LIEES A LA FOURNITURE D'ELECTRICITE DU GUEULARD PLUS

Lors de la signature du nouveau marché de fourniture d'électricité par la CAVF, il a été convenu d'intégrer le point de livraison de la SMAC au sein du marché de la CAVF, afin que le Gueulard Plus puisse bénéficier de tarifs moins chers (ce dernier ayant résilié son contrat auprès d'EDF au 30/04/2016).

Aussi, il est proposé une convention relative au partage des dépenses liées à la fourniture d'électricité afin que la CAVF puisse facturer les consommations du Gueulard Plus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la convention relative au partage des dépenses liées à la fourniture d'électricité du Gueulard Plus ;

AUTORISE la directrice à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 4
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
Hayange, le 19 Octobre 2016

Le Président,


Moreno BRIZZI

